



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alternatives thérapeutiques à la dépakine pour les femmes épileptiques enceintes

Question écrite n° 17747

Texte de la question

M. Christophe Lejeune interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les alternatives thérapeutiques à la dépakine pour les femmes épileptiques en âge de procréer. Suite au scandale de la dépakine, il est connu que ce médicament entraîne 10,7 % de malformation et 30 à 40 % de troubles neuro comportementaux comme l'autisme. Une étude de l'Agence nationale de sécurité du médicament, sortie en juin 2018, démontre que tous les antiépileptiques sont tératogènes et que certains d'entre eux sont très toxiques pour le fœtus. Aucune mesure n'a été réalisée à ce jour pour éditer un guide de bonnes pratiques par la Haute autorité de santé, l'ANSM ne l'ayant toujours pas saisie. Ces femmes traitées par antiépileptiques pendant la grossesse ont des enfants lourdement handicapés par des troubles neurocomportementaux de type autistique. Le suivi de ces personnes n'est pas encore satisfaisant et ces femmes ne reçoivent pas d'information sur le risque encouru lors de l'utilisation de ces produits pendant la grossesse. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre pour informer les femmes enceintes des dangers des autres antiépileptiques.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Lejeune](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17747

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2306

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)